

Que reste-t-il à faire?

Il faut considérer dans le programme de mise en place trois éléments essentiels qui doivent être menés de front: l'éducation et le perfectionnement du personnel; l'étude des formulaires et des procédés; et la préparation nécessaire à la délégation de l'autorité.

1. Le Perfectionnement du Personnel

Le nouveau régime que nous avons adopté comporte, comme nous l'avons vu, une nouvelle philosophie de la gestion ainsi que des modifications de nos procédures. Il était donc nécessaire d'établir un programme de perfectionnement et de familiarisation au profit du personnel. Ce programme va continuer durant toute la période préparatoire. Nous avons considéré le perfectionnement du personnel sous divers aspects. La liste suivante donne une idée de nos projets:

- a) Préparation de la présente brochure qui a pour but de décrire le nouveau régime de façon sommaire afin que notre personnel puisse se familiariser avec lui sans pour cela devoir étudier le volumineux rapport Woods, Gordon.
- b) Tournage d'un film de court métrage qui a été diffusé à Ottawa et à nos postes à l'étranger, et dans lequel le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et plusieurs agents supérieurs font part de leurs vues sur le système de gestion que nous proposons.
- c) Organisation de colloques dans la première moitié de 1969 dans une quinzaine de postes à l'étranger, au profit des chefs de mission et de leurs agents d'administration sous la conduite d'une équipe venue d'Ottawa. La première partie (un jour et demi) est réservée au traitement du système de gestion en général, au rôle du chef de mission et à quelques problèmes spéciaux. Les chefs de mission assistent à cette première partie ainsi que les agents d'administration qui par la suite continuent pendant deux ou trois jours à discuter les détails du système. Pendant la même période, une série de colloques est organisée à Ottawa pour les agents supérieurs aussi bien que pour le personnel administratif qui doit être affecté à un poste à l'étranger pendant l'année.
- d) Mise au point d'un programme de perfectionnement au bénéfice des personnes nouvellement engagées au Ministère ainsi que du personnel de retour à Ottawa après un tour de service à l'étranger.
- e) Publication, tous les deux ou trois mois, d'un bulletin sur les progrès du programme, les problèmes rencontrés ainsi que les solutions envisagées. Nous espérons ainsi soutenir l'intérêt du personnel du Ministère et l'inviter à nous soumettre ses idées et suggestions.